

SOUS-PREFECTURE DE TORCY



VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUILLET 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 du mois de juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du jeudi 04 juillet 2024 et affichée le jeudi 04 juillet 2024.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, BAHIN Corinne, EL MKELLEB Fabien, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, DAOULAS Stéphanie.

Absents représentés : GREEN Alain représenté par LONY Eva, LAURENT Pierre représenté par SEVESTE Claude, COCHIN Lionel représenté par OUABI Isdeen, BAKKER Hubert représenté par COURTYTERA Véronique, GANDARD Isabelle représentée par MONOT Laure, FOLLIOU Pascal représenté par BRUSSELLE Sandrine, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari.

Absents : THOUMAZET Pascale, CLEMENT LAUNAY Martine.

Secrétaire de séance : Mme LONY Eva.

Objet : Désignation des personnes habilitées à accéder au portail partenaire Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	27
Votes pour :	27
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article R.2324-17 ;

Vu la circulaire n°2014-009 du 26 mars 2014 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) relative à la Prestation de service unique (PSU) ;

Considérant le recrutement d'un directeur du service enfance – éducation ;

Vu la Convention d'Établissement d'accueil du Jeune enfant incluant : la Prestation de Service Unique (PSU) ainsi que les bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » qui a été signée le 23 mars 2022 et qui a pour échéance la fin d'année 2025 ;

Vu les conventions Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh), « accueil Adolescent », « Extrascolaire » et « Périscolaire » et qui ont pour échéances la fin d'année 2024 ;

Vu la délibération n°2021-130 approuvant la Convention Territoriale Globale définissant le projet stratégique global du territoire de la Communauté de Communes « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts » ainsi que ses modalités de mise en œuvre ;

Considérant que la Caisse Nationale d'Allocations familiales met à disposition un portail dédié aux partenaires de l'action sociale collective pour le traitement des dossiers relatifs aux établissements concernés ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des personnes habilitées à transmettre les données de la collectivité dans le cadre des demandes de subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Eva LONY, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales et du développement de projets associatifs et culturels et Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne les personnes habilitées à accéder au portail comme suit :

Pour les données concernant la Prestation de Service Unique (PSU).

- Fournisseur des données d'activités
 - o Principale : Mme BRUNTZ-DUCREUZET Anne Sophie
 - o Suppléant : M SEJOR Régis
- Fournisseur des données financières
 - o Principal : M SEJOR Régis
 - o Suppléante : Mme CARREY Sandrine
- Approbateur :
 - o Principale : Mme GAIR Laurence
 - o Suppléante : Mme CARREY Sandrine

Pour les données concernant la Prestation de Service Ordinaire (PSO).

- Fournisseur des données d'activités
 - o Principal : M SEJOR Régis
 - o Suppléante : Mme CARREY Sandrine
- Fournisseur des données financières
 - o Principal : M SEJOR Régis
 - o Suppléante : Mme CARREY Sandrine
- Approbateur :
 - o Principale : Mme GAIR Laurence
 - o Suppléante : Mme CARREY Sandrine

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Fait et délibéré en séance, le jeudi 11 juillet 2024.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

Eva LONY
Secrétaire de séance



Publication du compte rendu des délibérations le : 12 juillet 2024

Délibération transmise au Représentant de l'État le : 12 juillet 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 077-217704709-20240711-D2024089-DE

